RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01668
Numéro SIREN : 805 085 669
Nom ou dénomination : LILI-JEANNE

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2018 sous le numéro de dépôt 3479

LILI JEANNE

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2464 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
805 085 669 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept,
Le 29 Septembre,
A 9 heures,
La soussignée Madame BRUNEAU Vérane, associée unique et présidente de la société LILI JEANNE, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros,
La société « DBS », représentée par M. Didier BROCHIER Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoquée comme prévu par la loi et le règlement, n'assiste pas à la réunion.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule associée et présidente de la société, l'associée unique, a :

- Etablie et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2017.
- Etablie le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- le Quitus à la présidence,
- l'Affectation des résultats de l'exercice,
- l'Approbation des opérations relatives à la rémunération de la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives au versement de cotisations complémentaires pour le compte de la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives aux avantages en nature accordés à la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives aux contrats de travails conclus entre la société et un membre proche de la direction ou de l'actionnariat,
- l'Approbation des opérations relatives à l'octroi de délégations financières,
- l'Approbation des opérations relatives à l'octroi d'un taux de rémunération des comptes courants,
- l'Approbation des opérations relatives aux cessions d'immobilisations,
- l'Approbation des opérations entrant dans le cadre des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses,

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2017, tels qu'elle les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique constate que les comptes laissent ressortir un bénéfice net de tout impôt de 35 508 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Autres réserves ..... 35 508 Euros

Après ces divers mouvements les comptes de capitaux se présenteront de la sorte

- Capital ..... 1 000 Euros
- Réserve légale ..... 100.00 Euros
- Autres réserves ..... 67 528.00 Euros

- Total Capitaux propres APRES affectation ..... 68 628 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve le montant de la rémunération nette versée à la présidente pour l'exercice clos le 31 mars 2017, soit 42 799 Euros. Elle prévoit une rémunération de 45 000 Euros pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de cotisations complémentaires versées pour le compte de la présidente pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence d'avantages en nature versés pour le compte de la présidente pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

SIXIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de contrat de travail conclu entre la société et un membre proche de la direction ou de l'actionnariat, pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de délégation financière octroyée par la présidente pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

HUITIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de rémunération accordée aux comptes courants pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

NEUVIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de cession d'immobilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions.

Madame BRUNEAU Vérane

Associée unique et Présidente

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2017

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042016	et clos le	31032017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société LILI JEANNE	2464 ROUTE DE CAUMONT
SIRET 8 0 5 0 8 5 6 6 9 0 0 0 1 0	84800 L ISLE SUR LA SORGUE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: HOLDING

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	4 659	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	38 120	Déficit	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers côtées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CONSEIL REVISION EXPERTISE COMP 8 RUE LOUIS REGE 13008 MARSEILLE Tél: 0484268484	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA	Date: 17/07/2017 Lieu L'ISLE SUR LA SORGUE Qualité et nom du signataire: PRESIDENT Signature BRUNEAU VERANE
Tél:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Copie conforme à l'original

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

QUADRATUS Informatique

En Euros.

CONSEIL REVISION EXPERTISE COMPTABILITE

VR

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

CONSEIL REVISION EXPERTISE COMPTABILITE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2464 ROUTE DE CAUMONT 84800 L ISLE SUR LA SORGUE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 5 0 8 5 6 6 9 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 03 2017 Net 3	N-1 31 03 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	450 015	CV	450 015	450 015
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
ACTIF IMMOBILISÉ *	TOTAL (II)	BJ	450 015	BK	450 015	450 015
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		14 400
	Autres créances (3)	BZ	3 142	CA	3 142	1 938
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	7 024	CG	7 024	14 372
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 033	CI	6 033	7 311
	TOTAL (III)	CJ	16 199	CK	16 199	38 021
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	466 214	1A	466 214	488 036

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1...000.....)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	32 020	
	Report à nouveau	DH		(108)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 508	32 228
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	68 628	33 120
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	241 377	289 184
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	133 670	133 574
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		17 280
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 330	5 256
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 148	9 621
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	15 061	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	397 586	454 916
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	466 214	488 036
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	205 727	214 057
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DOCUMENT A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue – services*	FG	119 500	FH		FI	119 500		133 933
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	119 500	FK		FL	119 500		133 933
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	9		9
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	119 509		133 943
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	9 201		14 677
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	786		1 024
	Salaires et traitements*					FY	42 799		53 935
	Charges sociales (10)					FZ	16 447		17 816
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	4		4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	69 237		87 456
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	50 272		46 487
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 493		8 820
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	7 493		8 820
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 493)		(8 820)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	42 779		37 667

EMPLACEMENT A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	7 271	5 439
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	119 509	133 943
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	84 001	101 715
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 508	32 228

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONSEIL REVISION EXPERTISE COMPTABILITE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2017

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN		LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	450 015	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	450 015	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	450 015	ØH		ØJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	450 015	ØZ	450 015
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	450 015	2H	450 015
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	450 015	ØM	450 015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31032017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant [X] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 142		3 142		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	6 033		6 033		
	TOTAUX	VT	9 175	VU	9 175	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	518	518		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	240 859	49 000	191 859	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 330	3 330		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 344	1 344		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 831	1 831		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	973	973		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	133 670	133 670		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	15 061	15 061		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	397 586	VZ 205 727	191 859	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	47 648	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros.

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 1 7

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	35 508
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint	.	moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	7 271
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	42 779

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	42 779
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	42 779 XO

En Euros.

QUADRAL IMPRIMERIE

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

31/03/2017

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(108)	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	100
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	32 228		- Autres réserves	ZD	32 020
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	
TOTAL I	ØF	32 120	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	32 120

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		6 694	7 756
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		2 508	6 921
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		9 201	14 677
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z		786	1 024
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		786	1 024
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		30 180	30 100
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		1 974	844
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*	ØB		45 110	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: ; handicapés):	YP		1	2
	- Effectif affecté à l'activité artisanale	RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 16 %	Long terme (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11))							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRA1US informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DOIT RESTER A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE — Néant [X] *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01042016 et clos le : 31032017 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence GY	GZ	
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 7 — N° SIRET 8 0 5 0 8 5 6 6 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société LILI JEANNE

ADRESSE (voie) 2464 ROUTE DE CAUMONT

CODE POSTAL 84800 — VILLE L ISLE SUR LA SORGUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme — Nom patronymique BRUNEAU — Prénom(s) VERANE
Nom marital — % de détention 100.00 — Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 250778 — N° Département 84 — Commune AVIGNON — Pays FRANCE
Adresse : N° 2464 — Voie ROUTE DE CAUMONT
Code postal 84800 — Commune L ISLE SUR LA SORGUE — Pays FRANCE

Titre (2) — Nom patronymique — Prénom(s)
Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions
Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION FISCALE

QUADRATUS informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 7 N° SIRET 8 0 5 0 8 5 6 6 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société LILI JEANNE

ADRESSE (voie) 2464 ROUTE DE CAUMONT

CODE POSTAL 84800 VILLE L ISLE SUR LA SORGUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

Forme juridique SAS Dénomination ACTE 2
N° SIREN (si société établie en France) 4 1 2 9 8 1 2 2 7 % de détention 100.00
Adresse : N° 1931 Voie ROUTE DE CAUMONT
Code postal 84800 Commune L ISLE SUR LA SORGUE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			6 032.89
31/03/2017 BI GMSI84 1T2017	61.78		
31/03/2017 BI CCA FRAIS DE GARANTIE S/ EMP	5 971.11		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS			487.07
31/03/2017 OD Total I.C. au 31/03/2017		487.07	
51810000 INTERETS COURUS BANCAIRES			31.25
31/03/2017 BI EXT ICNE BANCAIRE 1T17		31.25	
40810000 FRN FACTURES NON PARVENUES			3 330.00
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER			112.30
31/01/2017 PA PROV FPC 01/17		21.82	
31/01/2017 PA PROV TA 01/17		25.58	
28/02/2017 PA PROV FPC 02/17		21.82	
28/02/2017 PA PROV TA 02/17		25.58	
31/03/2017 PA PROV FPC 03/17		8.06	
31/03/2017 PA PROV TA 03/17		9.44	
46864000 ASSURANCES ICNE			60.67
31/03/2017 OD Total assurance au 31/03/2017		60.67	

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales	Référence	Page
17/07/2017	Client 000284 Société LILI JEANNE 2464 ROUTE DE CAUMONT 84800 L ISLE SUR LA SORGUE		1
Collaborateur CREC MD		Exercice 01/04/2016 31/03/2017	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
Aucune anomalie détectée					

En Euros.

Société LILI JEANNE
2464 ROUTE DE CAUMONT

84800 L ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE DU 01/04/2016 AU 31/03/2017

CONSEIL REVISION EXPERTISE COMPTA
8 RUE LOUIS REGE

13008 MARSEILLE
0484268484

Copie conforme à l'original.
LIBUREAU

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 466 213.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 119 500.00 Euros et dégageant un bénéfice de 35 508.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	3 142	3 142	
Charges constatées d'avance	6 033	6 033	
TOTAL	9 175	9 175	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	518	518		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	240 859	49 000	191 859	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 330	3 330		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 344	1 344		
Impôts sur les bénéfices	1 831	1 831		
Taxe sur la valeur ajoutée	973	973		
Groupe et associés	133 670	133 670		
Autres dettes	15 061	15 061		
TOTAL	397 586	205 727	191 859	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 648			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1.0000	1 000			1 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	518
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 330
Dettes fiscales et sociales	112
Autres dettes	61
Total	4 021

Détail des charges à payer

	Montant
FRN FACTURES NON PARVENUES	
- FNP CAC 31/03/2017	1 440
- FNP CREC AGO 03/17	450
- FNP CREC BILAN 03/17	1 440
INTERETS COURUS	
- INTERETS BANCAIRES AGIOS 1T2017	31
- INTERETS DES EMPRUNTS	
- INTERETS DES EMPRUNTS	487
PROVISIONS SOCIALES	
- Provisions pour FPC	52
- Provisions pour TA	61
PROVISIONS CHARGES S/ CONGES P	
- Provisions pour congés payés	
- Provisions pour congés payés	
ASSURANCES ICNE	
- ASSURANCES DES EMPRUNTS	
- ASSURANCES DES EMPRUNTS	
- ASSURANCES DES EMPRUNTS	61
Total	4 022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 033
Total	6 033

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- CCA FRAIS DE GARANTIE EMPRUNT			
- CCA GIMS84 010416 - 311216			
- MEDECINE DU TRAVAIL	62		
- CCA FRAIS DE GARANTIE S/ EMP	5 971		
Total	6 033		

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Evaluation des créances et des dettes	2
Produits à recevoir	2
Détail des produits à recevoir	3
Charges à payer	3
Détail des charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3
Détail des charges constatées d'avance	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

LILI JEANNE

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2464 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
805 085 669 RCS AVIGNON

TEXTE DES RESOLUTIONS MISES AU VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

L'associée unique constate que les comptes laissent ressortir un bénéfice net de tout impôt de 35 508 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Autres réserves ..... 35 508 Euros

Après ces divers mouvements les comptes de capitaux se présenteront de la sorte

- Capital ..... 1 000 Euros
- Réserve légale ..... 100.00 Euros
- Autres réserves ..... 67 528.00 Euros

- Total Capitaux propres APRES affectation ..... 68 628 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Société LILI JEANNE

SAS au capital de 1 000 Euros
RCS AVIGNON CEDEX 9 N° 2014B01668
Siège social : 2464 ROUTE DE CAUMONT
84800 L ISLE SUR LA SORGUE

RAPPORT DE LA PRESIDENCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/03/2017

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/03/2017 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

Nous vous indiquons qu'aux termes d'un Procès-verbal des décisions de l'Associée Unique de la Société ACTE 2 en date du 1er octobre 2016, la convention de prestation de service conclue avec cette dernière en date du 3 janvier 2015, à été arrêté et ce, à compter du 31 décembre 2016.

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 119 500 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 133 933 Euros, soit une diminution de -11 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 35 508 Euros, soit 30 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 119 509 Euros contre 133 943 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -11 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 84 001 Euros contre 101 715 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -17 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 59 246 Euros et représentent 50 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de -17 % par rapport à l'exercice précédent.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 42 779 Euros soit 36 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent 30710 - 214 057 = -183 347
Exercice en cours 10 166 - 205 727 = -195 561

Soit une diminution de 12 214 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 35 508 Euros

- aux autres réserves : 35 508 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 1 000 Euros
- Réserve légale : 100 Euros
- Autres réserves : 67 528 Euros

Situation nette : 68 628 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

4/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est a relevé à ce jour.

5/ EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons pour l'exercice clos au 31/03/2017 une continuité d'exploitation bénéficiaire, poursuivre la croissance de la société et développer un haut niveau de rentabilité pour l'avenir.

6/ ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

7/ PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

L'article L.223-6 du Code de commerce prévoit que lorsqu'une société a pris, au cours d'un exercice, une participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assurée le contrôle d'une telle société, il en est fait mention dans le rapport présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et, le cas échéant, dans le rapport des commissaires aux comptes.
Ainsi, nous vous signalons qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

8/ DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39 (4°) du même code.

9/ INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons que :
- les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur;
- le délai de paiement fournisseurs est de :

	< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 jours
Fournisseurs	0 €		

IB

10/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA PRESIDENCE

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COUR D'APPEL DE NÎMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

LILI JEANNE

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 2464 Route de Caumont

84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/03/2017

******

Madame,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Votre société détient 100 % de la société ACTE 2 sise 1931 Route de Caumont 84800 L'ISLE SUR SORGUE. Compte tenu de la perte dégagée sur cette structure et de ce fait de la détérioration de ses capitaux propres la valeur brute des titres détenus de la société ACTE 2 aurait dû être provisionnée à concurrence d'un montant de 32 842 €.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre SAS à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus:

les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés à l'associée sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Montfavet,
le 12 Septembre 2017

Le Commissaire aux comptes
CABINET DBS, représenté par
Didier BROCHIER

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2464 ROUTE DE CAUMONT 84800 L ISLE SUR LA SORGUE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 5 0 8 5 6 6 9 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 03 2017 Net 3	N-1 31 03 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	450 015	CV	450 015	450 015
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	450 015	BK	450 015	450 015
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		14 400
	Autres créances (3)	BZ	3 142	CA	3 142	1 938
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	7 024	CG	7 024	14 372
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 033	CI	6 033	7 311
	TOTAL (III)	CJ	16 199	CK	16 199	38 021
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	466 214	1A	466 214	488 036

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1....000.....)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	32 020	
	Report à nouveau	DH		(108)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 508	32 228
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	68 628	33 120
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	241 377	289 184
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	133 670	133 574
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		17 280
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 330	5 256
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 148	9 621
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	15 061	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	397 586	454 916
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	466 214	488 036
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	205 727	214 057
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DB

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG	119 500	FH		FI	119 500	133 933
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	119 500	FK		FL	119 500	133 933
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	9	9
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	119 509	133 943
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	9 201	14 677
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	786	1 024
	Salaires et traitements*					FY	42 799	53 935
	Charges sociales (10)					FZ	16 447	17 816
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	69 237	87 456
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	50 272	46 487
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 493	8 820
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	7 493	8 820
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 493)	(8 820)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	42 779	37 667

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société LILI JEANNE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	7 271	5 439
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	119 509	133 943
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	84 001	101 715
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 508	32 228

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Société LILI JEANNE
2464 ROUTE DE CAUMONT

84800 L ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE DU 01/04/2016 AU 31/03/2017

CONSEIL REVISION EXPERTISE COMPTA
8 RUE LOUIS REGE

13008 MARSEILLE
0484268484

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Evaluation des créances et des dettes	2
Produits à recevoir	2
Détail des produits à recevoir	3
Charges à payer	3
Détail des charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3
Détail des charges constatées d'avance	4
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 466 213.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 119 500.00 Euros et dégageant un bénéfice de 35 508.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	3 142	3 142	
Charges constatées d'avance	6 033	6 033	
TOTAL	9 175	9 175	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	518	518		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	240 859	49 000	191 859	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 330	3 330		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 344	1 344		
Impôts sur les bénéfices	1 831	1 831		
Taxe sur la valeur ajoutée	973	973		
Groupe et associés	133 670	133 670		
Autres dettes	15 061	15 061		
TOTAL	397 586	205 727	191 859	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 648			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1.0000	1 000			1 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	518
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 330
Dettes fiscales et sociales	112
Autres dettes	61
Total	4 021

Détail des charges à payer

	Montant
FRN FACTURES NON PARVENUES	
- FNP CAC 31/03/2017	1 440
- FNP CREC AGO 03/17	450
- FNP CREC BILAN 03/17	1 440
INTERETS COURUS	
- INTERETS BANCAIRES AGIOS 1T2017	31
- INTERETS DES EMPRUNTS	
- INTERETS DES EMPRUNTS	487
PROVISIONS SOCIALES	
- Provisions pour FPC	52
- Provisions pour TA	61
PROVISIONS CHARGES S/ CONGES P	
- Provisions pour congés payés	
- Provisions pour congés payés	
ASSURANCES ICNE	
- ASSURANCES DES EMPRUNTS	
- ASSURANCES DES EMPRUNTS	
- ASSURANCES DES EMPRUNTS	61
Total	4 022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 033
Total	6 033

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- CCA FRAIS DE GARANTIE EMPRUNT			
- CCA GIMS84 010416 - 311216			
- MEDECINE DU TRAVAIL	62		
- CCA FRAIS DE GARANTIE S/ EMP	5 971		
Total	6 033		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- ACTE 2	20 000	116 420	100.00	450 000	450 000			294 863	83 868-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
AVIGNON

18/04/2018

2 boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr

cabex sud
8, rue LOUIS REGE
13008 Marseille 08

N/REF : RCS AVIGNON 805 085 669 (2014 B 1668)
Dépôt d'acte(s) de société
LILI-JEANNE
2464, route de caumont
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
SZ

Objet : dépôt des comptes annuels incomplet – demande de régularisation sous quinzaine

Madame, Monsieur,

Suite au dépôt des comptes annuels de la société en références, nous constatons que celui-ci est irrégulier et que nous ne pouvons l'enregistrer en l'état. Nous vous remercions de nous faire parvenir **dans les 15 jours du présent courrier** :

☐ 1 exemplaire original du rapport du commissaire aux comptes.

Ainsi qu'un chèque complémentaire de 2.58 euros (en cas d'absence du chèque complémentaire et/ou des documents demandés, le dossier vous sera retourné non traité et facturé),

Dans l'attente de la régularisation urgente de votre dossier,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les greffiers,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON (Vaucluse)

IMPORTANT : en cas d'absence du chèque complémentaire et/ou des documents demandés, le dossier vous sera retourné non traité et facturé 4,86 euros avec toutes les conséquences de droit (injonction de déposer les comptes avec astreinte, condamnation pénale, etc.).

MERCI DE JOINDRE A VOTRE COURRIER REPONSE UNE COPIE DE LA PRESENTE

Société d'Expertise Comptable
CabexSud

Greffe du tribunal de Commerce
D'Avignon
2 boulevard LIMBERT
Bp 21063
84097 AVIGNON cedex 9

Marseille, le 23/04/2018

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON
27 AVR. 2018
ARRIVEE

Objet : Rapport du commissaire au compte
Réf interne 2018-04-23-02
Vos refs : RCS AVIGNON 805 085 669 (2014 B 1668)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 exemplaire original du rapport du commissaire aux comptes accompagné d'un chèque de 2.58€ libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Vous en souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Louis MAGNON
Expert Comptable

8, rue Louis Rège • 13008 MARSEILLE • Tél. : 04 84 26 84 84 • Fax : 04 84 26 84 83 • Mail : contact@cabexsud.com • Site : www.cabexsud.com
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Marseille-PACA - RCS Marseille n° 833 042 054 00019 - APE 6920Z

20180412356 2

Société d'Expertise Comptable

CabexSud

Greffe du Tribunal de Commerce de D'AVIGNON

2 boulevard Limbert
BP 21063
84097 Avignon cedex 9

Marseille, le 05/04/2018

OBJET : Dépôt des comptes annuels SANS option de confidentialité

SARL LILI JEANNE

ref interne 2018-04-05-01

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
09 AVR. 2018
ARRIVEE

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après aux fins d'enregistrement :

- 1 exemplaire de l'A.G.O statuant sur les comptes de fin d'année de l'exercice clos le 31/03/2017.
- 1 exemplaire des comptes annuels,
- 1 exemplaire de l'annexe,
- 1 exemplaire du texte des résolutions,
- 1 exemplaire du rapport de la gérance
- Un chèque de **45.48 Euros** à l'ordre du greffe du tribunal de commerce,

Nous vous remercions par avance de bien vouloir renvoyer le certificat d'enregistrement et la facture relative à cette opération à l'adresse de notre cabinet pour le suivi interne du dossier.

Nous restons à votre disposition pour tout complément ou renseignement et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

JL MAGNON
Expert-Comptable

P.O

8, rue Louis Rège • 13008 MARSEILLE • Tél. : 04 84 26 84 84 • Fax : 04 84 26 84 83 • Mail : contact@cabexsud.com • Site : www.cabexsud.com

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Marseille-PACA - RCS Marseille n° 833 042 054 00019 - APE 6920Z

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
AVIGNON

2 boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr

18/04/2018

cabex sud
8, rue LOUIS REGE
13008 Marseille 08

N/REF : RCS AVIGNON 805 085 669 (2014 B 1668)
Dépôt d'acte(s) de société
LILI-JEANNE
2464, route de caumont
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
SZ

Objet : dépôt des comptes annuels incomplet – demande de régularisation sous quinzaine

Madame, Monsieur,

Suite au dépôt des comptes annuels de la société en références, nous constatons que celui-ci est irrégulier et que nous ne pouvons l'enregistrer en l'état. Nous vous remercions de nous faire parvenir **dans les 15 jours du présent courrier** :

☐ 1 exemplaire original du rapport du commissaire aux comptes.

Ainsi qu'un chèque complémentaire de 2.58 euros (en cas d'absence du chèque complémentaire et/ou des documents demandés, le dossier vous sera retourné non traité et facturé),

Dans l'attente de la régularisation urgente de votre dossier,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Les greffiers,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON (Vaucluse)

IMPORTANT : en cas d'absence du chèque complémentaire et/ou des documents demandés, le dossier vous sera retourné non traité et facturé 4,86 euros avec toutes les conséquences de droit (injonction de déposer les comptes avec astreinte, condamnation pénale, etc.).

MERCI DE JOINDRE A VOTRE COURRIER REPONSE UNE COPIE DE LA PRESENTE